

<https://www.observatoire-collectivites.org/spip.php?article4711>

# Au journal officiel du 18 mai 2014

- Actualité - Au journal officiel -



Publication date: dimanche 18 mai 2014

---

Copyright © Observatoire Smacl des risques de la vie territoriale - Tous

droits réservés

---

# Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle / Extension des aides à l'électrification rurale à des travaux effectués sur le territoire de toute commune de moins de 5 000 habitants / Designation du préfet coordonnateur pour l'extension des protections au titre des sites et des abords élargis d'un monument historique (Mont-Saint-Michel)

[1]

## Catastrophes naturelles

– Arrêté du 13 mai 2014 [portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle](#) NOR : INTE1409887A

## Energie, développement durable

– Décret n° 2014-496 du 16 mai 2014 [modifiant le décret n° 2013-46 du 14 janvier 2013 relatif aux aides pour l'électrification rurale](#) NOR : DEVR1401197D [2]

## Monuments historiques

– Arrêté du 15 mai 2014 [portant désignation du préfet coordonnateur pour l'extension des protections au titre des sites et des abords élargis d'un monument historique](#) NOR : MCCC1405044A

[L'intégralité du JORF n°0115 du 18 mai 2014](#)



[1] Photo : © Kret

[2] Le décret permet au préfet d'étendre, à titre dérogatoire, le bénéfice des aides à l'électrification rurale à des travaux effectués sur le territoire de toute commune dont la population est inférieure à 5 000 habitants et non plus seulement sur le territoire de celles dont la population est comprise entre 2 000 et 5 000 habitants.